

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
26/03/2018

Dossier complet le :
26/03/2018

N° d'enregistrement :
2018-ARA-DP-01180

1. Intitulé du projet

Construction d'un entrepôt logistique de 3 cellules sur la commune de Montagnat (01).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

IMMASSET

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Benoît ECKSTEIN
Président

RCS / SIRET

7	9	4	2	2	0	6	3	2	R	C	S
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique n°1	a) Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation (rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663).
Rubrique n°39	Surface de plancher de stockage de 31 180 m ² (supérieure à 10 000 m ²) et dont le terrain assiette constructible est d'une superficie de 72 331 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la construction d'un entrepôt logistique et de bureaux associés, avec dépôt d'un permis de construire pour une surface de plancher de 31 180 m² environ. Le projet s'implante Chemin des Buclanes sur la commune de Montagnat. La plateforme logistique sera divisée en 3 cellules dont 2 cellules d'une surface unitaire d'environ 12 000 m² et une cellule de 6 000 m².

La construction du bâtiment s'accompagnera de l'aménagement des voiries, bassins, aires de manoeuvre et espaces paysagers sur le terrain.

Le projet est prévu sur une parcelle située en zone 1AUXz du PLU de la commune de Montagnat approuvé le 02/07/2017. La zone 1AUXz correspond aux espaces à urbaniser dans la Zone d'Aménagement Concertée Bourg-Sud, destinée à l'installation d'entreprises artisanales et industrielles.

Le site est actuellement un terrain vierge de construction. Dans le cadre de l'implantation de l'entrepôt, il ne sera donc pas réalisé de démolition de bâtiments.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la construction d'un entrepôt logistique permettant au futur utilisateur de développer son activité. Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement de la ZAC Bourg-Sud.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'étaleront sur une durée de 10 mois environ et seront exécutés en deux phases par des entreprises spécialisées dans ce type de construction. Dans un premier temps les deux cellules de 12 000 m² seront construites précédées par les travaux de terrassement. Dans un second temps la cellule de 6 000 m² sera construite.

Les procédés constructifs généraux pour l'entrepôt (structure principale, murs coupe-feu, ossature secondaire, couvertures, façades, menuiseries, portes, etc) seront de type courants et essentiellement préfabriqués en usine avant d'être livrés et posés sur le site.

Les bureaux et locaux annexes seront réalisés en structures traditionnelles (béton ou métal) et intégreront les obligations réglementaires sur leur stabilité au feu et sur la réglementation thermique.

Les travaux de VRD et génie civil (infrastructure) seront eux aussi de type courants.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment sera utilisé comme entrepôt de stockage, les produits seront stockés en racks ou en masse. Des zones de quais permettront de réceptionner/expédier les produits.

La gamme des marchandises stockées est bien ciblée sur les produits manufacturés de l'industrie ou de la grande distribution.

Un trafic d'une cinquantaine de poids lourds par jour environ sera engendré par la plateforme.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- permis de construire,
- autorisation environnementale au regard de la réglementation ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol du terrain :	72 331 m ²
Surface des bâtiments :	31 180 m ² (dont 30 066 m ² stockage)
Surface espaces verts :	21 008 m ²
Surface de voiries :	19 239 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin des Buclanes
01250 MONTAGNAT

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 16' 09" 13E Lat. 46° 09' 19" 56N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF 2 la plus proche est la n°820003786 "Ensemble formé par la dombes des étangs et sa bordure orientale forestière" située à environ 550 m à l'Ouest du site. La ZNIEFF 1 la plus proche est la n°820030608 "Etangs de la dombes" située à environ 650 m à l'Ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Altitude du site : 251 m
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Montagnat n'est pas couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional du Haut-Jura : n°FR8000015 est situé à environ 34 km à l'Ouest du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Montagnat est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans l'Ain, approuvé le 29 décembre 2014. La commune de Montagnat est concernée par le bruit issu de l'A40 qui traverse la commune. Toutefois, le site est éloigné de l'autoroute A40 d'environ 1,7 km.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Montagnat compte un monument historique : le château de Montplaisant inscrit partiellement en 1981. Le site du projet est cependant localisé à 2,5 km au Sud-Ouest du château.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à proximité de la zone humide : Plantations Les Rippes. Celle-ci est localisée à environ 80 m au Nord des limites du site. Le terrain est bien hors de la zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Montagnat est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Reyssouze et de ses affluents approuvé le 10 août 2016. Le site du projet n'est pas situé ni dans une zone à interdictions, ni à prescriptions. La commune n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 site pollué recensé sur la commune de Montagnat, localisé à environ 1 km au Nord-Ouest du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne-Rhône-Alpes, il n'existe pas de captage public d'alimentation en eau potable sur le territoire de Montagnat et la commune n'est pas concernée par un périmètre de protection d'un captage situé sur une autre commune.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site inscrit recensé sur la commune de Montagnat.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche de la direction Habitats est le n°FR8201635 "La Dombes" à environ 885 m à l'Ouest du site du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site classé recensé sur la commune de Montagnat.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvements directs d'eau dans le milieu naturel. Les bâtiments du projet seront raccordés au réseau public communal d'alimentation en eau potable. Les consommations en eau seront essentiellement dues aux usages de type sanitaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'intervention dans le sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain ne présente pas de sensibilité particulière vis-à-vis de la faune et la flore. La ZAC Parc d'Activités Bourg-Sud, sur laquelle est localisé le projet, a fait l'objet d'un arrêté préfectoral, en date du 16 novembre 2015, portant autorisation de capture ou destruction de spécimens, destruction, altération, dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées. Le projet intégrera les recommandations fixées au sein de la zone d'activités. Le site du projet n'est notamment pas situé au sein de la trame verte et bleue de la zone d'aménagement de la ZAC.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 885 m à l'Ouest du site. Le site n'est pas susceptible d'avoir un impact sur cette zone, compte tenu de l'activité du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'a pas été identifié de zones à sensibilité particulière dans le point 5.2 du présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se construit sur une surface agricole classée comme parcelle à urbaniser selon le PLU de la commune de Montagnat et dans le cadre du développement de la ZAC.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Montagnat n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé ni dans les zones à interdictions, ni à prescriptions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Reyssozouze et de ses affluents approuvé le 10 août 2016.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De par la nature du projet (entrepôt logistique et bureaux), aucun rejet de contaminants biologique, chimique et physique ne sera à prévoir.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site va générer un flux de poids-lourds pour son activité de logistique estimé à environ une cinquantaine de PL/jour. Une zone d'attente PL spécifique sera créée. Le site est situé à proximité des routes départementales D64B et D1075. Les premières habitations sont localisées à 100m au Sud du terrain.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera lié au trafic des camions autour du site. Le bruit en phase chantier sera limité aux engins de travaux. Le site est situé à proximité des routes départementales D64B et D1075. Il est entouré de parcelles agricoles sur ses façades Nord, Ouest et Sud. Les premières habitations sont localisées à 100 m au Sud du terrain.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra émettre des vibrations mécaniques lors de la phase de chantier en journée par l'action des engins et outils de chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses seront uniquement dues aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité des employés.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques seront dus aux rejets de gaz de combustion de la chaudière à gaz (dioxydes de carbone et oxydes d'azote). La chaufferie aura une puissance inférieure à 2 MW et sera entretenue conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Rejets également de polluants liés au trafic de véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le rejet des eaux usées se fera dans le réseau public d'assainissement. Les eaux pluviales de toiture seront envoyées dans le bassin public situé en limite Nord du site. Les eaux pluviales de voiries seront collectées dans un bassin étanche et végétalisé puis traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant d'être envoyées dans le bassin public situé en limite Nord du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'effluents industriels générés par le site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité du site produira essentiellement des déchets non dangereux, principalement des déchets d'emballages (cartons, bois, plastiques ...). Les déchets seront triés et évacués en filières adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un terrain vierge de construction et considéré comme à urbaniser selon le PLU de la commune de Montagnat. Le site n'a pas de sensibilité particulière en terme d'aspect paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ont été recherchés via le site de la DREAL Rhône-Alpes où sont listés les différents avis émis par l'autorité environnementale dans les environs du projet. La recherche était centrée sur les avis établis depuis 2015 sur les projets les plus proches géographiquement – communes limitrophes.

Il ressort de la recherche effectuée qu'aucun projet, recensé par l'Autorité Environnementale, n'est prévu sur la commune de Montagnat ou les communes limitrophes ==> absence d'incidences susceptibles d'être cumulées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont limitées au vue de l'étude réalisée au 6.1. En effet, cela concerne essentiellement le bruit et les émissions polluantes dues au trafic de poids-lourds.

En ce qui concerne les autres thématiques :

- les déchets générés seront évacués vers les filières de traitement adaptées ;
- l'ensemble des eaux susceptibles d'être polluées seront traitées ou récupérées ;
- les rejets atmosphériques seront limités, la chaudière mise en place fera l'objet de contrôles périodiques ;
- les activités ne généreront pas d'impact sur le sol.

En ce qui concerne la faune/flore, le projet s'intègre dans la ZAC Bourg-Sud, qui fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2015 de dérogation espèces protégées, réalisé pour le compte du Syndicat Mixte CAP 3B, qui est l'aménageur. Le projet intégrera les recommandations fixées par le Syndicat Mixte.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli mettant en avant l'absence de sensibilité environnementale, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

Le projet s'inscrit sur un terrain classé en zone 1AUXz du PLU de la commune de Montagnat qui correspond aux zones à urbaniser. L'environnement actuel du site est déjà constitué d'entreprises industrielles.

Un dossier d'autorisation environnementale au titre des ICPE est en outre réalisé conjointement au projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



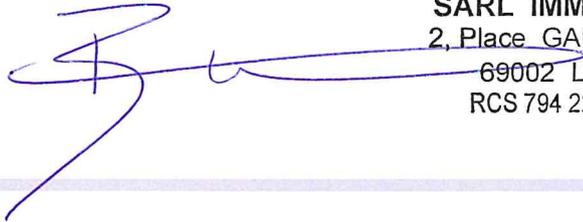
Fait à

Lyon

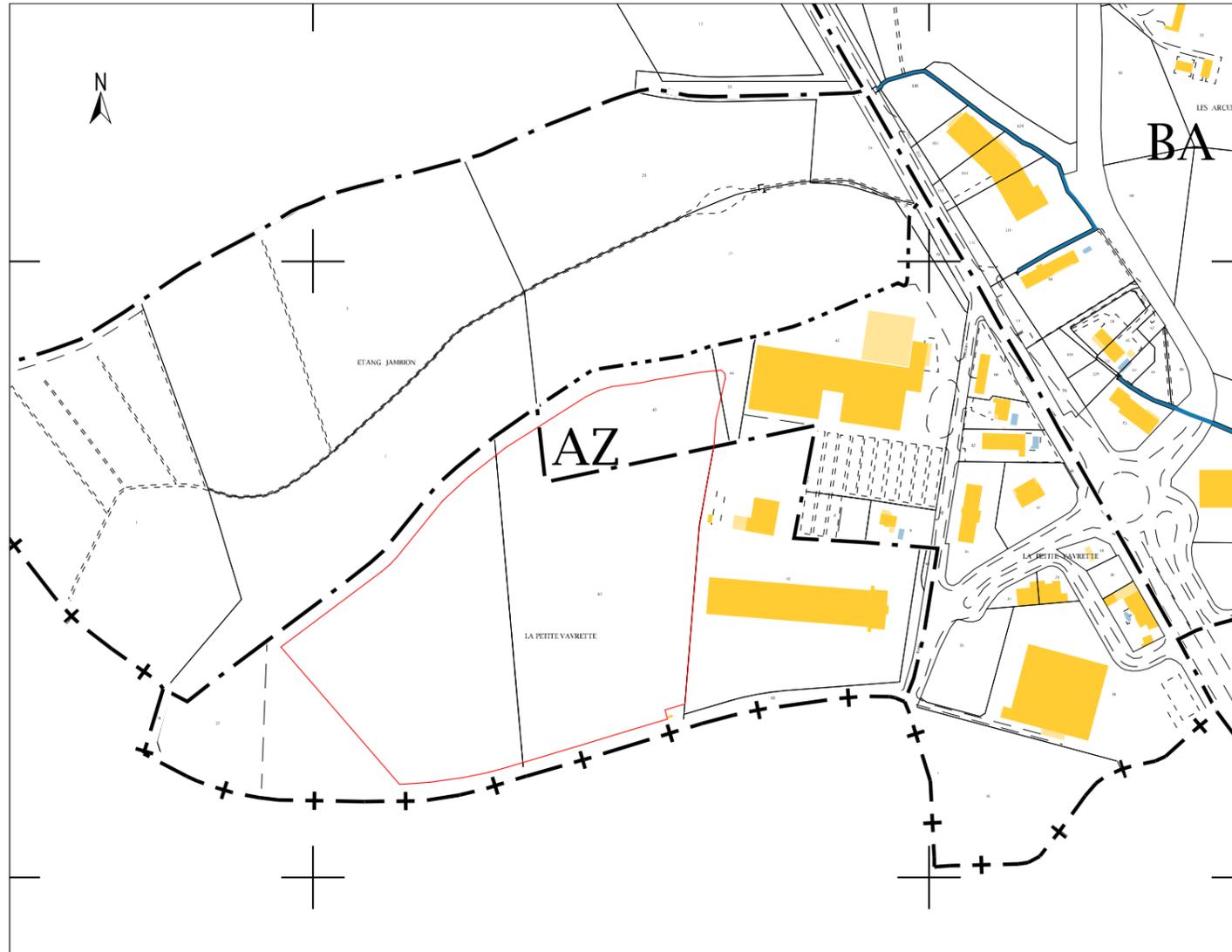
le,

26 mars 2018

Signature

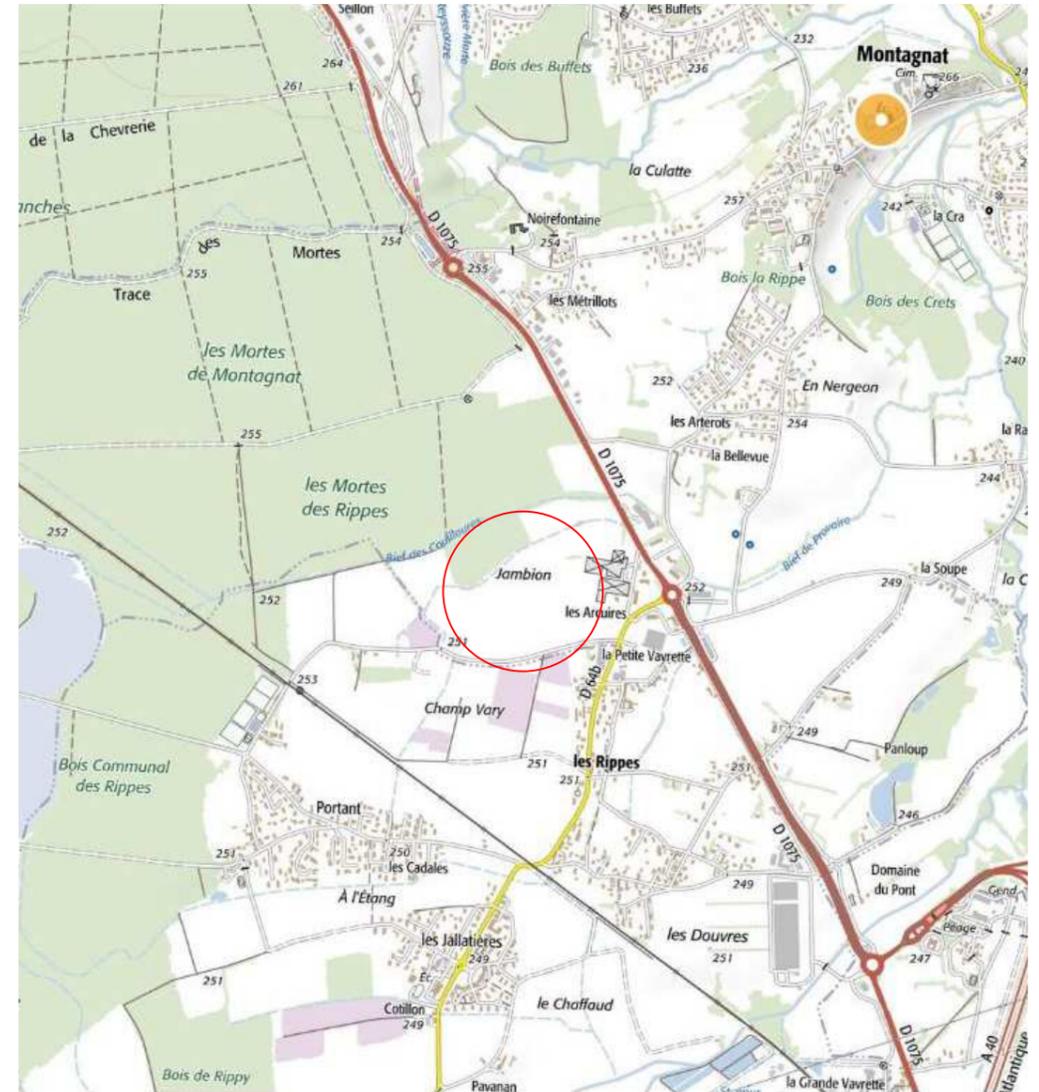


SARL IMMASSET
2, Place GAILLETON
69002 LYON
RCS 794 220 632



Plan cadastral
Ech 1.5000

Terrain projet:
Partie des parcelles n° 44, 45, 63, 57b
Section AZ
Emprise totale: 72 331 m²



Plan de situation
Ech 1.25000



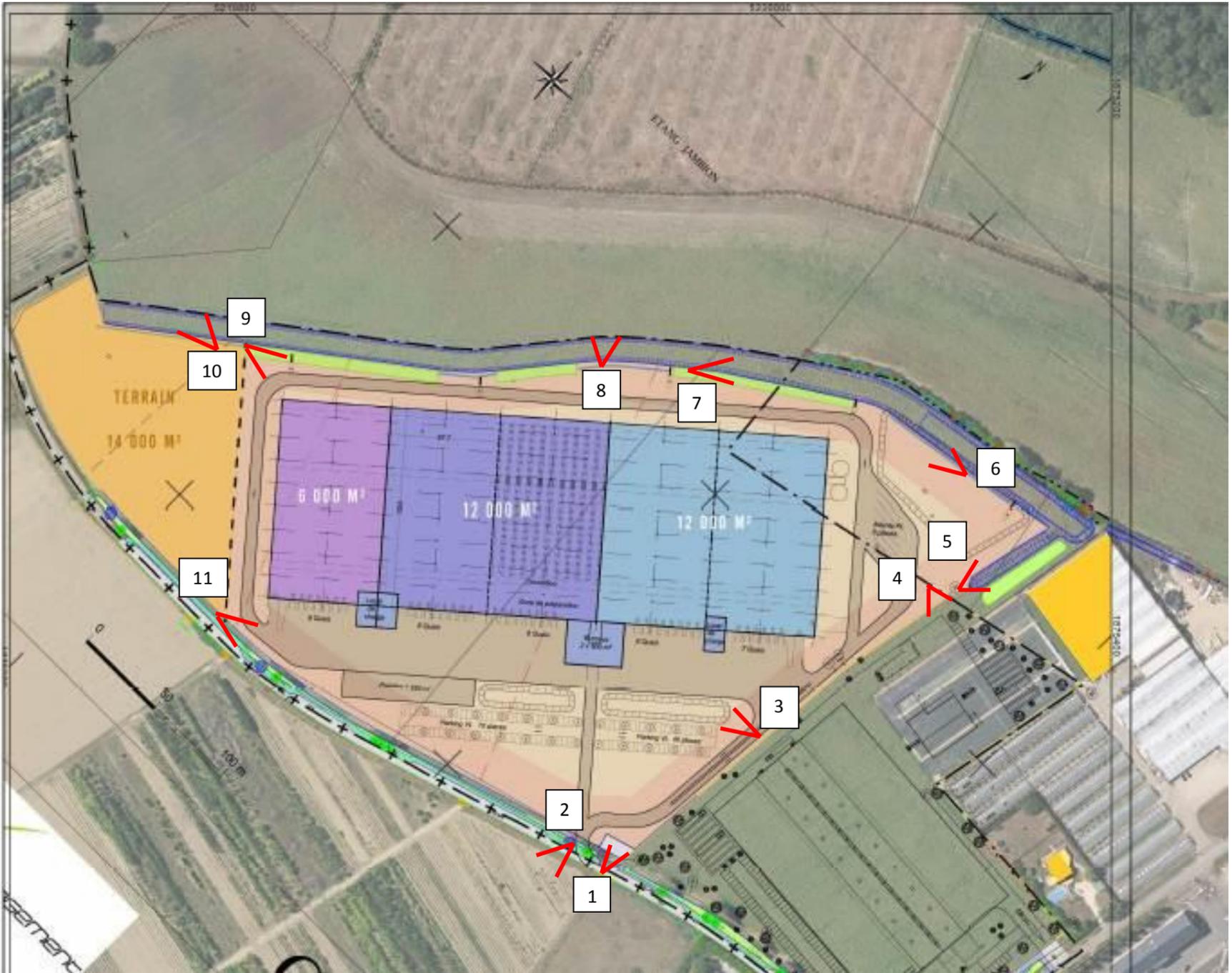
IMMASSET Construction d'un bâtiment de stockage 01250 MONTAGNAT



n° PLAN ICPE 00
INDICE F
DATE 22/03/2018

Plan de situation

ECHELLE PHASE ICPE
n° AFFAIRE 46485

Localisation cartographique d'implantation du projet



Vue 1 – Prise de vue : 28/02/2018



Vue 2 – Prise de vue : 28/02/2018



Vue 3 – Prise de vue : 28/02/2018



Vue 4 – Prise de vue : 28/02/2018



Vue 5 – Prise de vue : 28/02/2018



Vue 6 – Prise de vue : 28/02/2018



Vue 7 – Prise de vue : 28/02/2018



Vue 8 – Prise de vue : 28/02/2018



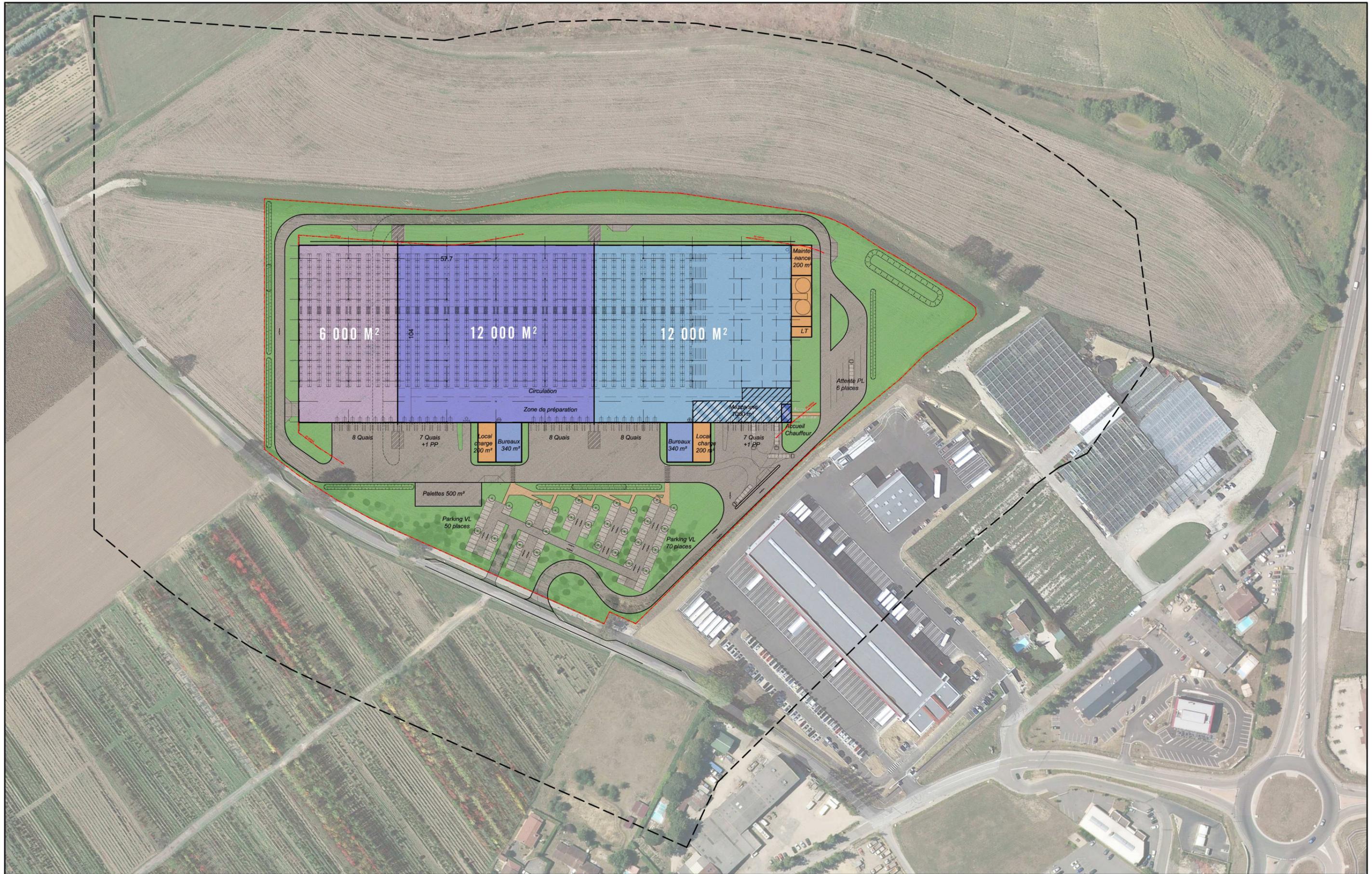
Vue 9 – Prise de vue : 28/02/2018



Vue 10 – Prise de vue : 28/02/2018



Vue 11 – Prise de vue : 28/02/2018

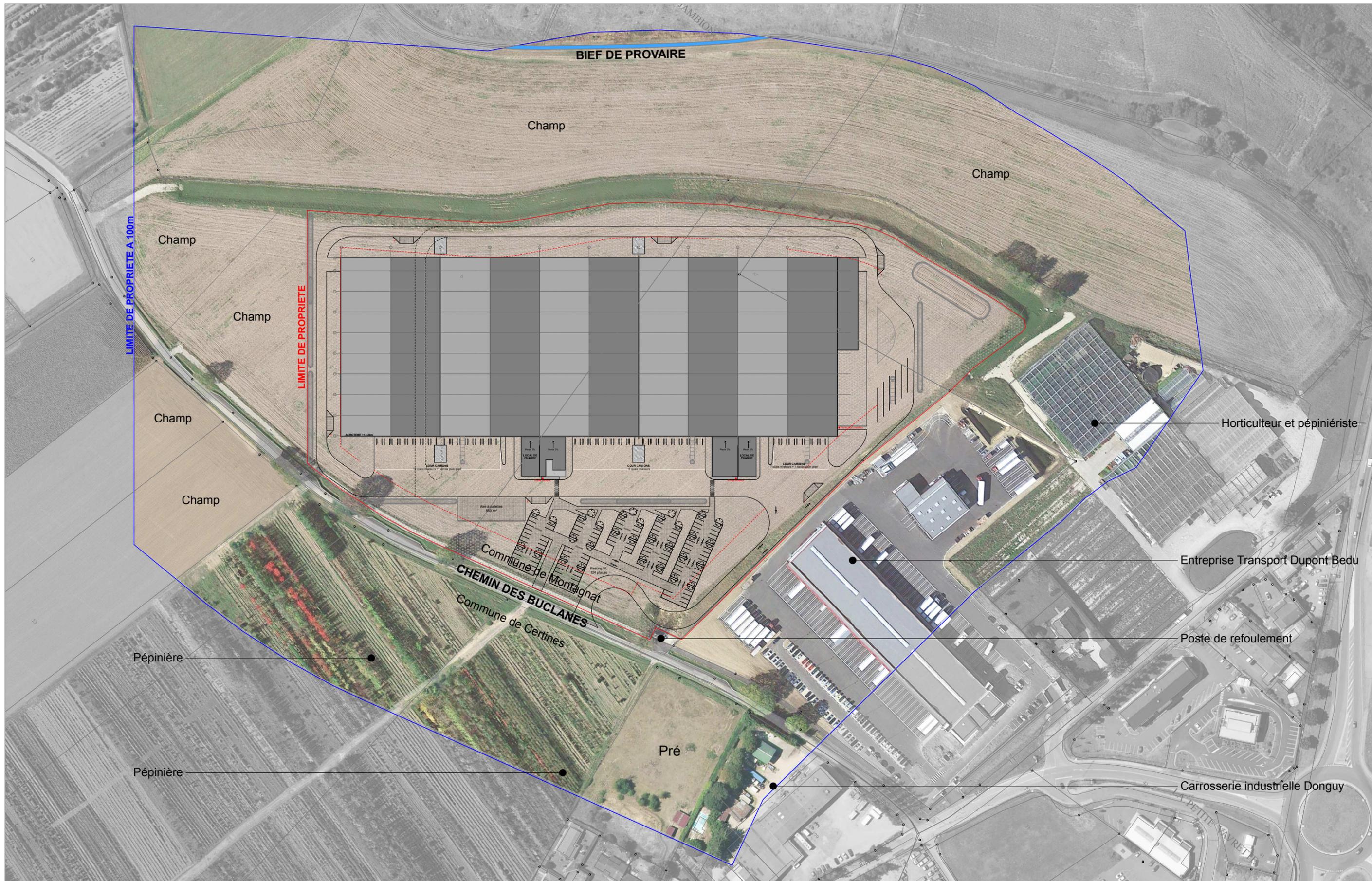


45485 - IMMASET - BATIMENT DE STOCKAGE - Montagnat (01)

n° plan et indice	date	ech	phase	ref info
01 E	16/03/18	1/2000°	ESQ	45485-Mas_E

PLAN MASSE





IMMASSET Construction d'un bâtiment de stockage 01250 MONTAGNAT



n° PLAN ICPE 01 INDICE F DATE 22/03/2018

Plan de masse

ECHELLE 1:2000

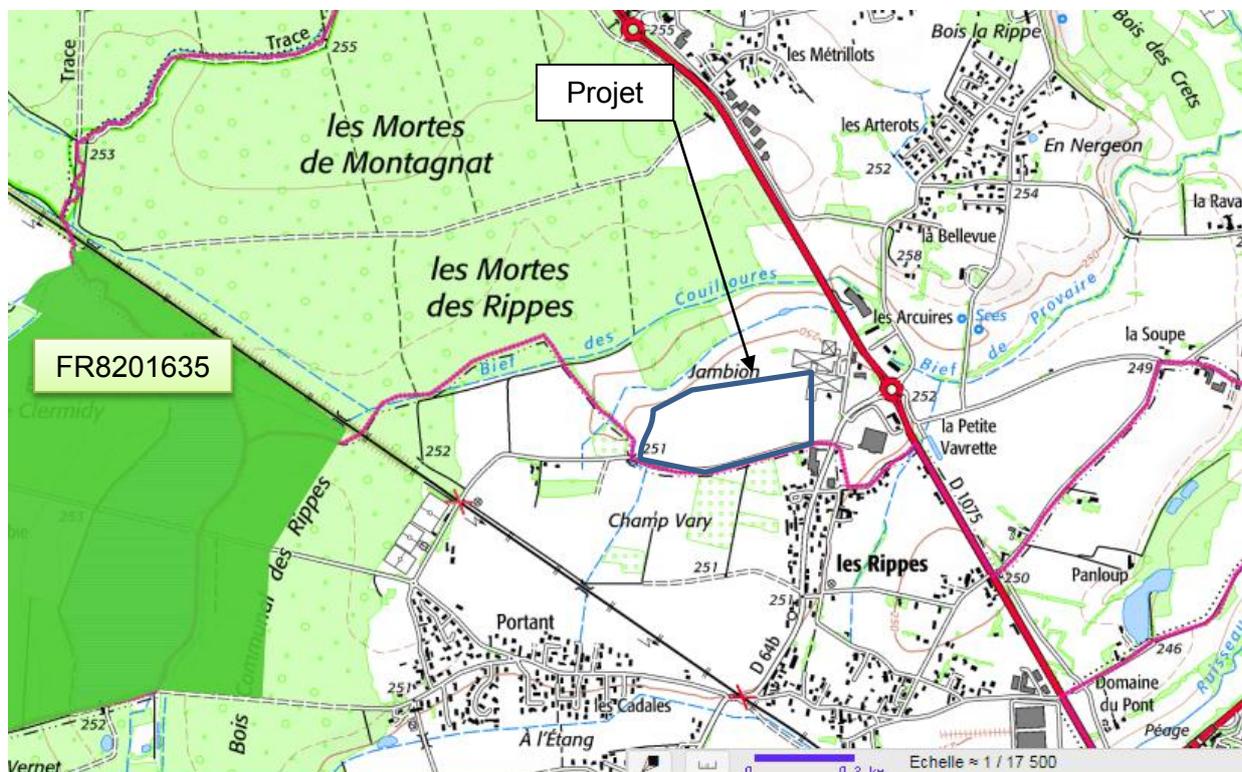
PHASE ICPE

n° AFFAIRE 46485

NATURA 2000

La commune de Montagnat est située dans l'emprise d'une zone Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche du projet est la suivante :

Natura 2000 Directive Habitat / Directive Oiseaux			
N° de la Natura	Nom	Surface	Localisation
FR8201635	La Dombes	47 656 ha	885 m à l'Ouest du site



Implantation du projet par rapport aux Natura 2000 Habitats et Oiseaux

Le site d'implantation du projet n'est pas situé au sein d'une zone Natura 2000.